Note sur la réunion PPCR du 28 mai 2014 avec Mme Lebranchu

Jean-Marc CANON, Philippe CRÉPEL, Eric DORN et Gilles OBERRIEDER

Cette rencontre fait directement suite à celle que nous avons eu le 19 mai consécutivement à l'action du 15 mai.
Nous notons que sans la journée d'action nous n'aurions pas eu cette réunion supplémentaire présidée par la Ministre.

L'ordre du jour annoncé était «***adaptation à la Fonction publique de la mesure de baisse des cotisations salariales*** »

La Ministre nous a présenté au nom du gouvernement le dispositif suivant :
La baisse des cotisations salariales retraite en sifflet de 2% du salaire brut au niveau du minimum Fonction publique à 0% pour les Indices Majorés allant du SMIC jusqu'à 1,5 fois le SMIC (IM 468)

Cette mesure sera appliquée en 2015 et vient s'ajouter aux annonces faites depuis longtemps sur l'augmentation la grille de la catégorie C et des premiers échelons de la catégorie B dans la Fonction publique (premier effet le 1er février 2014 et 2nd effet au 1er janvier 2015)
A la différence du secteur privé, il est prévu que cette baisse se fasse en une seule fois.

La ministre veut recueillir l'avis des Organisations Syndicales et des commissions sociales du Sénat et de l'Assemblée Nationale avant la présentation de ce dispositif au conseil des Ministres du 18 juin prochain dans le cadre du projet de loi de Finances rectificatif.

La CGT a fait quelques commentaires.
Pour la CGT, la situation grave liée au scrutin européen du dimanche 25 mai, accentue encore le besoin de réponses concrètes attendues par l'ensemble de la population, par les salariés et par les agents publics.
Avant tout, il nous semble que le dispositif proposé est une mauvaise réponse à une attente légitime des agents de la Fonction publique.

La CGT note que la réponse du gouvernement à l'augmentation du pouvoir d'achat passe par une diminution des ressources de la protection sociale, ce à quoi notre syndicat est hostile.
Il y a dans le dispositif, dans le public comme dans le privé, une rupture historique avec le principe de contribution égalitaire (le même pourcentage) entre les salariés. Ce dispositif créerait une inégalité de contribution !

Le dispositif proposé est illisible pour les agents. Il est en contradiction avec celui en cours d'augmentation progressive de la cotisation retraite des fonctionnaires, par les 2 dernières lois de réforme des retraites Sarkozy et Hollande (2010 et 2014).

La CGT a relevé le fait que nous sommes devant un choix idéologique ne pas augmenter les salaires de l'ensemble des fonctionnaires et des contractuels de la Fonction publique mais de faire un choix délibérément ciblé sur une partie des agents.
Mathématiquement le dispositif en cours et celui proposé auraient permis une augmentation du point d'indice d'environ 0,5 à 0,6% en année pleine pour tout le monde.

Nous réaffirmons notre attente première d'ouverture de négociations salariales. Car à ce jour la réponse est insuffisante, partielle et, de surcroît, emprunte une mauvaise direction.

La question de la compensation de ce dispositif pour la CNRACL sera à envisager !

Pour finir, la CGT a annoncé qu'apprenant la proposition en séance, sans en avoir le détail précis, elle n'avait pas de mandat pour une appréciation détaillée sur celle-ci.

Les autres OS
Toutes demandent l'ouverture de négociations salariales, ensuite il y quelques petites nuances d'appréciation sur le dispositif.
Aucune n'a de mandat pour se prononcer.

La Ministre refait quelques précisions sur le contenu de sa proposition et nous annonce qu'**elle nous réunira à nouveau le 11 juin à 14h30 pour recueillir les avis** des différentes organisations syndicales après leur avoir transmis des informations plus détaillées sur l'impact et le chiffrage des mesures.

Il est à noter que les représentants des employeurs publics territoriaux et hospitaliers n'ont fait aucun commentaire !

Réunion intersyndicale à la sortie de la réunion
A la suite de cette réunion, s'est tenue une réunion intersyndicale qui a abouti à a un communiqué de presse le 28 mai à 11 heures.

Une prochaine intersyndicale est d'ores et déjà prévue le 12 juin au soir.

Suites
Afin d'échanger et de prendre une position, la CGT Fonction publique se réunira avec des dirigeants des différentes organisations le 10 juin à 18 heures.

Union **G**énérale des **F**édérations de **F**onctionnaires **CGT-** 263 rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cédex
Téléphone : 01.55.82.77.56 – ugff@cgt.fr

Fédération des **S**ervices **P**ublics **CGT** – 263 rue de Paris – case 547 – 93514 Montreuil Cédex
Téléphone : 01.55.82.88.20 – fdsp@cgt.fr

Fédération de la **S**anté et de l'**A**ction **S**ociale **CGT** – 263 rue de Paris – case 538 – 93514 Montreuil Cédex
Téléphone : 01.55.82.87.49 – santeas@cgt.fr